nos troug t force

aoli, vien concitoye que quat

mettre al de 60 é expulsé

renvoie Wimpffer

our l'expé. Houchard

ux citoyens

ous verrez le Mayence

es qui coû re est ren-

épartemens

; il observe

er des rentrations ré-

Saint-Jean-

ois ont at-

t pris 2 ca-

antité d'es

après avoir

de Pont-

par des dé-

; elles an-

s, détrom-

du Mont-

lic , fait le

oas déployé ; & , dans

t lui-même

convention

général en posera sur-mplacer ce

que Biron

ite au conferont un main.)

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGERES.

Du SAMEDI 13 Juillet 1793, l'an 2e. de la République.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoven Fontantlle, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le rer. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchieo.

#### ITALIE.

Extrait d'une lettre de Gênes, du 25 juin.

Des lettres de la riviere de Ponan nous apprennent que le poste de Raus tient bon contre plusieurs attaques qu'il a éprouvées de la part des François. Bien des gens le regardent comme imprenable, autant par sa position naturelle sur une montagne que par les ouvrages de l'art qui le défendent. Cepeadant l'opinion générale est que, sans la prise de cette redoute, Saorgio ne peut être entamé, & que par consé-quent le plat pays du l'émont est à l'abri de toute invasion.

La flotte espagnole, forte de trente voiles selon les uns, & de trente-sept, selon les autres, croise toujours entre la baye de Vado & Final. L'on dit que les François en ont une aussi considérable à Toulon, prête à venir se mesurer avec celle des Espagnols; mais elle ne paroît point encore; &, en attendant, li la jonction des flottes angloifes & espagnoles, qui doit s'opérer, avoit lieu, non-seulement elles domine-roient sans rivales la Méditerranée, mais il seroit très-possible qu'elles tentaisent une descente, soit en Corse, soit sur les cotes méridionales de France.

La frégate françoise la Modeste est dans notre port depuis quelques semaines; beaucoup de personnes vont la voir. L'équipage se conduit envers tout le monde avec les égards dus à une nation amie.

### AUTRICHE.

De Vienne, le 22 juin.

Les archiducs Louis & Rudolphe, qui, après avoir été inoculés, avoient séjourné quelques semaines à Hetzendorf, font parfaitement rétablis, & vont se rendre à Schoenbrunn. Il arriva ici, la nuit derniere, un courier de la part de

l'envoyé d'Espagne à Gênes, qui nous apporta les nouvelles les plus favorables concernant les progrès des armes espagnoles sur le territoire françois.

La cherté des grains se fait sentir d'une maniere extraor-dinaire en Italie; la Toscane sur-tout est affligée de ce fléau qui s'étend même jusque dans les deux Siciles. La récolte de cette aunée ne leur promet rien. L'empereur, sollicité par ces provinces, vient de permettre en leur faveur la sortie des grains de la Hongrie.

La division du régiment de cuirassers de Wallisch, en garnison dans cette ville, a reçu ordre de se tenir prête à partir le 25 ou le 26 pour se rendre à l'armée du Rhin.

Dans le conseil-d'état tenu mercredi dernier, on agita la question, si l'impératrice pourroit assister à ses séances Tous les membres avant été, comme l'on peut bien penser, pour l'affirmative, S. M. I. se rendra au conseil toutes les soit qu'elle le jugera à propos.

#### ANGLETERRE.

De Londres, le 30 juiu.

Les navires le duc de Buccleug, vaisseau de la compagnie des Indes; le Melville, le Contractor, le Ponsborne, le comte de Wicombe & le Pitt, venant de la Chine, sont entres à Portsmouth. Ceux qui arrivent de Canton nous ont appris que l'empereur de la Chine a permis formellement au lord Macartney de lui présenter en personne, à Pekin, les pré-sens que cet ambassadeur est chargé d'offrir à sa majeste impériale. Cette permission lui a été accordée à la sollicitation de la compagnie des Indes.

Fin de l'extrait du discours de M. Pitt, dans la séance des communes du 18 juin, sur la motion de M. Fox, tendante à mettre fin à la guerre.

L'honorable membre a dit encore que si nous continuous la guerre jusqu'à ce que les François aient un gouvernement fixe & stable, il est probable que nous attendrons long-tems cette époque, & il en a concla qu'il ne falloit pas espèrer des saretes ou des indemnités. A cela je réponds, dis M. Pitt, que dans la révolution des choses, il peut nastre des événemens qui fournissent les moyens de se procarer les saretés nécessaires. Ces moyens probables, ainti que leurs époques, peuvent se réduire à trois. 1º. Lorsque ceux qui ont actuellement en main le pouvoir du gouvernement en France, ne l'auront plus. 2º. Lorsque l'expérience & les malheurs de leur affreus s'ituation, s'eront revenir les François de leur errour. 3º. Ensin, dans le cas où l'événement de la guerre les affoibliroit tellement, qu'ils seroient obliges de recevoir les conditions qu'on leur offciroit. L'événement de la paix dépend du concours de toutes ou de quelques-unes de ces circonstances, à lans ce concours, un traité ne procureroit qu'un repos momentane & illusoire.

Ce ne sont point les énormités dont les républicains se rendent coupables les uns envers les autres; ce n'est point le progrès crossant dans Marat, de tout ce qu'il y a d'horrible contre la nature; ce ne sent les outrages afficaix faits à l'humanité, qui excedent tour ce qui se trouve collectivement de plus exécrable dans l'nistoire, &c. &c. qui forment, à mon avis, i e plus grand obstacle à la paix; c'est l'anarchie qui promene sa tête hideuse sur route la surface de cet infortuné pays, c'est ce monstre qui paroît ne vouloir cesser d'exercer ses sureurs que lorsqu'il sera entierement étousse; c'est le manque d'une autorité substantielle & responsable avec laquelle on puisse traiter, d'un gouvernement qui se responsable avec laquelle on puisse traiter, d'un gouvernement qui servic conclu. La France n'a actuellement rien de semblable. Au contraire, un gouvernement y suc Ce ne sont point les énormités dont les républicains se rendent coupacede à un autre avec une rapidité étonnante, & est engleuti de nouveau

eede à un autre avec une rapidité étennante, & est englauti de neuveau par la violence des nouveaux usurparturs.

Lorsqu'un neuveau pouvoir s'eleve, toutes les promesses du précédent sont annull.es. Si l'on traitoit aujourd'uni avec Manat, on l'enverroir peut-être demain tenir compagnie à son ancien ami, le vertueux Égalité, cans la prison de Marfeille, & son successeur comproit le traité. Que pouvens-nous attendre d'eux, en leur offiant l'impunité de leux etimes? A quelle securité pourrions-nous nous liver, en traitant avec ces hommes persides & sanguinaires? Pourroient-ils s'engager d'une manière plus formelle & plus solemnelle, que lorsqu'ils promitent d'aveir des égards réciproques pour n'us & pour nos alluis, à cause de notre neutralité! Ne viole ent-ils pas cette pron este, sans même piendie la peine de chercher un prétexte décen.? Apres avair foit toutes les dépenées d'une gue re, nous exp secons nous aux dange s d'une paix antis precaire? peine de chercher un pietexte décen. Àpres avoir foit toutes les dépenées d'une gue re, nous exp fecons nous aux dange, s'une paix auffi precaire? Laiffer ns-nous les Pays-Bas exposts à être envahis de nouveur? Renneerons-nous volontairement à la perspective brillante que nous avons de terminer la guerre d'une manière glorieuse, pour l'usue précaire d'un traite impolitique, pour un accommodement illusoite avec un corps perfide; qui n'est ni dispose à tenir ses promettes, ni assuré d'un jour d'existence?

tence?

Plus M. Pier examinoit la motion de l'honorable membre, plus il la trounoit dangereufe dans fon but, puifqu'elle tendoit à faire parofine la nation angluie, comme inconféquence, timide & legere, & à readre inquiles tutes es démarches faires pour la schrete de l'Europe; plus dangereufe encore dans fon objet immédiat, puifque éctoit un appel aux fouffrances momentances & partielles du peuple, ann d'enchaîner les opérations du gouvennement; en entamant une negociation, ce feroit mettre le fecan à la datinée de l'Europe, & dire adieu à l'indépendance de la nation bitannique.

nation britannique.

M. Firt conclut ain'i fon difcours, dont nous n'avons donné qu'une foible analyfe; « « J'ai fi long-tems abulé de la parience de la chambre, que je devrois en être honteux; mais c'est un sujer qui me touche de m'arrêter. Ce que je commence à en parler, j'ai à peine le pouvoir de m'arrêter. Ce que je dois à mon pays, à mon roi, à cette chambre, ce les fortes impreshons que ce sujet ne manque jamais de faire sur moi, n'ont oblige à prendre beaucoup de votre tems, à à déclarer mes sentimens de la manière la plus explicite, sentimens qui feront inalterables chez moi, austi lang-tems que je serai sous l'empire de la raison ».

M. Fox ayant rejulus s'onlement au discours de M. Pitt, à la motion ayant ête mise aux voix, 47 membres voterent pour qu'elle s'it adopte, à 187 pour qu'elle s'it rejette.

Tel a été le succès de la dernière attaque du parti de l'opposition, contre les mesures du gouvernement durant cette session, la plus inte-M. Fitt conclut ain'i fon discours, dont nous n'avons donné qu'une

coutre les melues de la cennere attaque ou part de l'oppointen, cellare les melues du gouvernement durant cette fellion, la plus intériellante, de la plus importante donc il l'ût fait mention lans les ann des du parlement de la Grande-Bretagne, de jamais M. Pitt n'avoit emporte un triomphe aulti complet fit les ennemis de fon administration.

#### FRANCE.

#### De Paris, le 13 juillet.

Un citoven, arrivant de Toulon, a annoncé aux Jacobins; ces jours derniers, que la fituation du midi étoit effrayante, la ville de Toulon peut à la vérité réfister au fédéralisme des Marseillois & des Lyonnois; qu'il y a dix-huit vaisseaux dans ce port, mais que la marine est désorganisée. La flotte espagnole est en crossière sur les côtes de la Corse: si la marins n'est pas promptement organisée, les dix-huit vaisseaux de Toulon seront enlevés par cette flotte. Il a dénoncé le ministre de la marine, & a demandé sa destitution. Plusieurs membres ont appuyé cette motion; mais Robespierre l'a combattue avec force, il a déclaré qu'il ne connoissoit d'Albarade que par l'opinion publique; que jamais on ne lui a reproché ni Brissotinisme, ni fédérantisme; il croit qu'il y a un systême de détourner l'attention publique de grandes mesures par des dénociations particulieres. Il a invité les bons citoyens à ne pas applaudir aux dénonciations sans avoir des preuves convaincantes de trahison. On a enfin reconnu la justice & la sagesse des principes développés par Robespierre.

Châteauneuf & Mailhe, représentans du peuple dans le département de la Lozere, viennent d'envoyer au comité de salut public une déclaration de Charrier, qui promet de faire connoître tous les complots qui ont été faits contre la nasion françoile, toutes les causes des troubles qui ont agité le

Midi; de faire connoître les chiffres de Monfieur, du ci-devant comte d'Artois, de Condé; en un mot, d'indiquer les seules mesures de salut qu'il y ait en ce moment, & de sournir tous les moyens de saire cesser les troubles intérieurs, à condition qu'on lui accordera sa grace.

Le citoven Castellane, prévenu de complicité dans le complot formé de faire monter le fils de Louis Capet sur le trone. a é. é arrêté à Neuilly & traduit à l'Abbaye. On assure que Miranda a é é conduit à la Force.

Ce que nous avons dit dans notre numéro d'hier, sous Evreux, du nombre de 9 mille hommes dont est composée l'armée dite contre-anarchique, est confirmé pleinement par un rapport fait à la section de Moliere & la Fontaine. Cette section avoit envoyé 4 commissaires dans le departement de l'Eure, pour vérifier si ce département étoit véritablement en contre-révolution. Ces commissaires, à leur retour, ont fait le récit de ce qu'ils avoient vu & entendu. Il résulte de leur rapport, qui maintenant est imprimé, & a été porté dans les 47 autres fections, que 6 à 10 mille hommes de la force départementale sont à Evreux. Pendant leur séjour, ils ont vu arriver un bataillon d'Iste & Vilaine qui chantoit des hymnes en l'honneur de la liberté, & contre la monarchie & l'anarchie. On leur a dit qu'à Caen il y avoit environ trente mille hommes qui s'augmentoient chaque jour. Il y a même dans la ville trente-trois membres de la convention. Le nombre des départemens coalifés est de 69; ils ont entre eux une correspondance active : tous leurs mouvemens font combinés.

## COMMUNE DE PARIS.

#### Du 11 juillet.

Le procureur de la commune a annoncé des troubles dans les rues Saint-Denis & des Lombards; il a engagé le conset à prendre des mesures prudentes & vigoureuses pour arrêter dans leur principe des défordres qui, selon lui, tiennent à une grande conspiration; il a ensuite donné lecture d'une lettre qu'il venoit de recevoir du département de l'Eure; elle

contient ce qui suit :

« Citoyen & ami, je suis dans le département de l'Eure; la guerre civile est prête à yéclater : je te dirai que l'esprit y est fingulier; ils crient vive la republique, & ils ne veulent pas reconnoître la représentation nationale. J'ai vu affi hée sur tous les murs une proclamation du scélérat Wimpsfen; ce n'est autre chose qu'un manifeste incendiaire ; on y dit que le département de l'Eure ne marche pas sur Paris, mais pour Paris. J'ai vu arriver du Calvados 6 à 7 cents hommes, soit cavalerie, soit infanterie, lesquels, réunis aux autres, forment un corps de 2 mille hommes, ll est arrivé aussi plufieurs voitures chargées de boulets de canon, & des pieces de campagne. J'ai vu ici plusieurs eitovens de Paris prêcher le pillage & le massacre des Parisiens. Quatre députés de la section de Moliere & la Fontaine sont venus jurer union & fraternité aux rebelles de l'Eure, & leur affurer qu'ils n'a-voient pas voulu procéder au recrutement destiné à mar-cher contr'eux, qu'ils ne se fussent préalablement instruits de l'esprie qui avisaire le se fussent de l'esprie qu'ils n'esprience de l'esprience de l'esprien de l'esprit qui animoit leurs freres de ce département, ils leur ont annoncé que plus de fix mille hommes à Paris étoient prêts à les feconder, loin de les combattre ».... Chaumette a supprimé quelques détails qui ne doivent pas être publiés; il a engagé le conseil à déployer dans cette circonstance le courage & la fermeté qui l'ont toujours distingué: il a lu une autre lettre non moins contraire aux vrais principes; elle est ainsi conçue :

«La montagne, la commune, la jacobiniere & toute la

quelle f rtain, I tion du mille l mentale ici au 1 as de sa ourgeois unicipal On fe mo anfi long ublic elt oncent 1 omité. C utin à p " Vive nands, I épublicai ncore pi

Deux n ans les 1 n instan our d'un ur-le-cha La foc eption d Le fec voit ent ouse, d lille-furde la Me sion à la mité de

dreffes. Le con u'il fero our la ur la co

Les co eorges. ompe le Un exépose 3. Rulh en dis a enter ord, q ujours ation fo Chauv conve

> léans de ominau Les ép onventio utionnel

ci-devant les seules fournir s, à con-

is le comle trone, que Mi-

ier, sous dont est é pleinela Fonns le dé. s, à leur entendu. rimé, & ro mille Pendant & Vilaine & contre il v avoit

aque jour. e la con-e 69; ils

rs mouve

ibles dans le confet ur arrêter iennent à ure d'une Eure; elle

de l'Eure: ue l'esprit ne veulent u affi.hée Vimpsfen; on y dit hommes, x autres, aussi pludes pieces ris prêcher utés de la r union & qu'ils n'a-né à mart inftruits it, ils leur ris étoient .. Chau-it pas être circonf-

distingué: vrais prine k toute la quelle scélérate sont à deux doigts du tombeau; cela est retain, mais très-vrai, mais très prochain.... Custine va me destitué, parce qu'il n'a pas voulu consentir à la réquision du commté de salut public, & faire marcher sur ravis mille hommes pour cause... En attendant la force céparmentale arrive; les trois-quarts de Paris sont pour nous.... rici au 15 juillet nous danferons... Je desire qu'il n'y ait-pas de l'ang répandu, que celui des D. R. M., &c. Scras-ourgeois! loyez sermes, ne vous l'assez pas séduire par votre nunicipalité, ni par les commissaires; la poire est mûre. On se mocque ici de la constitution Robespierre; elle tiendra au fi long-tems que ses créateurs..... Le comité de salut ublic est divisé; quelques-uns des membres ont peur & déoncent la commune, la commune à son tour dénouce le omité. C'est l'ordinaire, quand les voleurs n'ont plus de utin à prendre, ils s'en disputent le parrage.

» Vive la republique, v.ve Wimphen, vivent les Normands, Bretons, Marseillois, Lyonnois, & tous les bons républicains. Cette semaine du bruit dans Paris.... on a

encore pille.... l'on pillera.... ».

(Signe) P. F. MULLET, maire.

Deux membres avoient été chargés d'aller ramener le calme dans les rues des Lombards & Saint-Denis; ils sont revenus un instant après, & ont dit avoir vu des blanchissenses auour d'une voiture de savon; à leur aspect le calme a été ur-le-champ rétabli. Applaudi.

La société républicaise des Liegeois a fait part de son ac-

eption de l'acte constitutionnel. Mention civique.

Le fecrétaire-greffier a pris la parole pour annoncer qu'il voit entre les mains des adresses de Tonneins, de Toubuse, de Pamiers, de Nevers, de Sedan, de Melun, de Ville-sur-Anjou, de Verneuil, du directoire du département de la Meufe, qui toutes contiennent la plus entiere adné-fon à la révolution du 31 mai. Il a été arrêté que le comité de correspondance présenteroit un extrait de ces

Le conseil a arrêté ensuite, sur la proposition d'un membre, u'il seroit demandé au département l'ouverture du concours pour la statue colossale de la liberté, qui doit être placée

ur la coupable du Panthéon françois.

#### CONVENTION RATIONALE.

( Présidence du citoyen Thuriot ).

Suite de la séance du jeudi 11 juillet.

Les communes de Seves, de Passy, de Villeneuve-Saint-Georges, de Saint-Germain-en-Laie, &c. apportent en grande compe leurs votes d'acceptation.

Un ex-représentant-député vers les côtes de la Rochelle, dépose 34 souis en or & 360 siv. en écus, pris sur quel-

les chefs de rebelles.

Rulh dépose un don de 2,400 livres; il déclare ensuite qu'en disant hier que Westermann avoit une bande de voleurs, a entendu parler seulement des individus de la légion du Nord, qui ont exercé impunément les plus horribles pilla-§s, & non des braves volontaires de cette légion qui sont pujours restés fideles à l'honneur : il demande que sa déclalation soit insérée dans le bulletin. Décrété.

Chauvin, suppléant de Duchâtel, est admis à sièger dans a convention. Un décret, rendu ensuite, appelle les sup-léans de tous les membres absens sans cause, aux appels

ominaux des 15 & 17 du mois dernier.

Les épouses des grenadiers gendarmes viennent féliciter la onvention nationale sur l'achevement de ses travaux constitutionnels

Le ministre de la justice prévient l'assemblée que les citoyens de Toulouse, dont l'arrestation avoit été décrétée, sont arrivés à Paris, & gardés à l'hôtel de Malthe, rue Traverfiere; ces citoyens demandent quel jour & à quelle heure ils pourront être entendus à la barre. — On propose de les renvoyer au comité de sûreié générale. — Cette motion est d'abord décrétée.

Osselin dit que ces détenus seront mal gardes par les gendarmes, & pourroient peut-être s'évader; il demande que la surveillance de la section soit jointe à la garde des gendarnies. - « Il ne faut pas tant de ménagemens avec de tels hommes, dit Billaut-Varennes; il faut les envoyer à l'Abbaye, & qu'ils y restent séparés jusqu'à ce que le co-mité de sûreté générale leur ait sait subir interrogatoire, & même après s'il y a lieu ». - La proposition de Billaut est

Le général D. flers, commandant en chef l'armée des Pyrénées Orientales, écrit de Perpignan qu'il a fait arrêter un officier de génie qui lui étoit envoyé en qualité de trompette par le général Ricardos : Deflers le loue beaucoup de la difcipline & du courage de l'armée qu'il commande.

On avoit sixé au 24 de ce mois la réunion des jurés dans les chefs-lieux de départemens, réunion qui devoit avoir lieu le 15 : comme les assemblées primaires du département de Paris ont émis leur vœu pour l'acceptation de la constitution, rien n'empêche que les jurés de ce département ne se rafsemblent à l'époque fixée par la loi : en consequence, l'as-semblée décrete que ces jurés se rendront à leur poste, le 15.

On accorde 100 mille livres aux citoyens Varley & Delcan, pour l'établissement d'une manufacture de poudres & salpêtres à Populcourt.

Let deux citoyens de l'isle de Cotse, dont nous avons parlé

hier, ont affuré que Paoli s'étoit emparé d'Ajaccio. David, au nom du comité d'enstruction publique, présente un rappport sur la reunion qui doit avoir lieu le 10 août prochain : « Peuple généreux & magnanime , dit-il , peuple vraiment digne de la liberté, François, vous allez paroitre aux yeux de l'éternel aussi purs, aussi simples que vous êtes sortis de les divines mains ... ». .- David décrit ensuite tous les détails de cetté sête nationale. La place de la Bast lle sera le lieu du rassemblement : sur les débris de cette abominable sorteresse, s'élevera la fontaine de la regent nération, à laquelle boiront tour à-tour 86 commissaires représentant les 86 départemens.... Sur les quais, de distance en distance, des inscriptions rappelleront l'ancienne servitude des Fsançois, & seront exposées à une facile descruction.... Le cortege, qui passera par les boulevards, sera ouvert par les sociétés populaires, portant des bannieres civiques, sur lesquelles sera peint un ail perçant un nuage épais. La con-vention nationale suivra en masse. Viendront ensuite le 86 commissaires des départemens, tenant d'une main un cordon tricolore attaché à une portion du faisceau départemental porté au milieu d'eux, & de l'autre une branche d'olivier.... Le cortege sera terminé par deux chars; l'un portera un vieillard avec sa vieille épouse, & sera traîné par des enfans; l'autre char, trainé par des chevaux blancs, portera les urnes des héros morts pour la patrie... Au boulevard Poissonniere, les héroines des 5 & 6 octobre, placées sous des portiques, seront assisses sur des canons, comme elles l'étoient dans ces mémorables journées.... Sur la place de la révolution, les attributs du despotisme seront brûtés, & l'on donnera la liberté à des oiseaux qui, prenant leur vol rapide dans les airs, porteront au ciel le témoignage de la liberté rendue à la terre.... Sur la place des Invalides, un tableau majestueux & sublime représentera une montagne où fiege un colosse portant le faiscean départemental. Le sede-

ralisme soctant de son marais fangeux, s'efforcera de détacher quelques portions de ce failceau; mais d'un coup de massue, le colosse le fera rentrer dans ses eaux bourbeuses pour n'en sortir jamais.... Au champ de la Réunion, les François jureront le maintien de la constitution. & finiront par se confondre dans des embrasemens fraternels.... Cette cérémonie sera terminée par un banquet frugal, à L'issue duquel les principaux événemens de la révolution seront représentés par des pantomimes sur de vastes théâtres. La convention adopte le plan proposé par David, dont le discours sera imprimé, affiché & envoyé aux départemens & aux armées : le conseil exécutif délivrera les sommes nécessaires pour l'exécution, qui sera surveillée par des membres du comité d'instruction publique.

Seance extraordinaire du jeudi 11 juillet, au foir

Les appels nominaux pour l'élection d'un nouveau préfident & de trois secrétaires, ont porté au fauteuil le citoyen Jeanbon-Saint-André, & au bureau, les citoyens Rulh,

Julien de la Drome, & Dupuy fils.

Une lettre de Dubois-Dubais, représentant-député, datée de Maubeuge, le 10, annonce que cette ville à accepté la constitution : Custine y est venu saire la révue génerale. & a prononcé des discours très-républicains. « Depuis trois jours, dit l'auteur de la lettre, le canon ne se fait plus entendre du côté de Valenciennes; on n'en sait pas la cause; mais on attend tout de l'indomptable garnison de cette place, & il est à croire que l'ennemi a abandonne un projet qui lui a coûté plus de monde que trois batailles perdues ».

Un député de Sainte-Menehould apporte l'adhésion de cette ville à toutes les mesures prises par la convention : il dénonce l'administration du département de la Marne, comme fédéraliste. - Un membre demande que la cheville ouvriere de toutes les scélératesses de cette administration, le procureur-general-syndie, qui est à Paris depuis quinze jours, soit mis en arrestation. — Un autre memore observe que ce sonctionnaire est venu fort innocemment solliciter des secours en grains. - La convention décrete que ce procureur-lyndic sera

arrêté.

Une députation de la société des Cordeliers vien délavouer l'adresse présenté, il y a quelque tems, par Jacques Roux, au nom de cette société, qui, dit-on, n'avoit pas été préa-

lablement consultée.

La révolte a éclaté à Lyon; il s'y est tenu un congrès départemental, composé d'administrateurs & d'electeurs. Ce congrès a déclaré que la convention n'est plus reconnue dans le département de Rhône & Loire; cette déclaration a é.é proclamée avec pompe; &, le foir, il y a eu illumination. Le lendemain, le congrès a mis la montagne de la convention nors de la loi, & a voué les tribunes à l'exécration publique. Un courier, dépêché par Dubois-Crancé, a éré arrêté: les rebelles se sont rendus maîtres de tous les dépôts contenant les effets & armes destinés aux armées ; un régiment, qui se trouyoit dans la ville, a été forcé de rester; on avoit braqué les canons contre lui. Biroteau & Chassey, députés sugitifs, ont provoqué cette rébellion. - Couthon, qui présente ces détails au nom du comité de salut public, propose contr les rebelles des mesures vigoureuses. Une soule de propositions se succedent: Mallarmé demande l'arrestation de Viter, Michet & Patrin, députés de Rhône & Loire. - Un autre veut qu'on fasse marcher une armée; Legendre, que toute com-munication cesse avec Lyon; d'autres, que les biens des membres du congrès soient confisqués au profit des sans-culottes; Osselin; qu'on fasse tomber le crédit de la banque de Lyon en suspendant le paiement de la rente viagere de 24 million placée sur des têtes de Lyon ou de Geneve.

On renvoie toutes ces propositions au comité de salut; cependant l'on décrete l'arrestation des citoyens Vitet, Mich

& Patrin, membres de la convention.

( Presidence du citoy en Jeanbon-Saint-Andre'). Seance du vendredi 12 juillet.

Le général Miranda, mis en état d'arrestation chez lui pa les ordres du maire de Paris, ayant à dénoncer à la conven tion des choses de la plus haute importance pour l'intére public, demande à être entendu à la barre, & qu'il s pris des mesures pour sa translation. On vouloit qu'il entendu au comice de sureré générale; mais sur la monde Bréard, l'allemblée décide que Miranda sera traduit d main à la barre.

Le premier bataillon de la Gironde se plaint, dans un adresse, d'avoir élé acculé par Robespierre de conserver u germe de hame & de vengeance pour les volontaires d l'aris. Il dément ce fait, & proteste que son intention é.é & sera toujours de fraterniser avec les citoyens de Paris Le B

près celle

trois mai

L'abonne

111 ne

grande q

iéplu au

de Ruffie

nuations

jugera p

au lénat

ainsi con

« Je r

de ce mo

nouvelle

cour, la

diriger v

Saint-Pie

de Gênes

parti le

vailleaux

ix vaiff

» Conr

gene le s

pour un

en faire à faciliter

le joug d

que trop

ins. irr.

baiffer l'

uverne

e réfiste

nt boule

M. Ser

« Outi iculier co

A. R.

l'arrivé a majeste de l'autre

" Les de touce

Osselin, rapporteur du comité de sûreté générale, adopter un projet de décret qui porte que les officiers de la légion germanique, détenus à Tours en vertu des arrêts des commissaires pres l'armée des côtes, seront transférés; Paris sous bonne & sûre garde. Les seeliés apposés sur leur papiers seront levés, & les papiers envoyés. Le maire & la municipalité de Tours sont charges de l'exécution du présent decret.

Les commissaires à l'armée du Nord écrivent de Cambray, à la date du 6, que la constitution a excité la plus vive allegresse parmi les citoyens & les soldats qui compoient la garnifon.

Le ministre de la guerre instrait la convention, que le géréral Sandos, arrêté en vertu d'un aécret, est arrivé à Abbaye.

Coutnon, chargé de présenter des mesures contre la ville

de Lyon, fait adopter le projet de décret suivant : La convention considerant que les contre-révolutionnaice

ont mis les citoyens de Lyon en état de rebellion, décrete. Art. I. Biroteau, l'un des députés mis en état d'arreste. tion, est déclaré traitre à la patrie, & hors de la loi.

II. Sont déclarés traitres à la patrie, les administrateurs les fonctionnaires civils & militaires, faifant partie du congrès tenu dans le département de Lyon.

IM. Le conscil exécutif est chargé de faire exécuter le présent décret, & de faire marcher une force armée pour main tenir l'ordre dans Lyon, y affurer le respect des personnes & des propriétés.

IV. Les biens appartenans aux conspirateurs seront com-

fisqués, & la convention donnera le mode de les répartit

entre les patriotes opprimés.

V. Tous paiemens des sommes dues à la ville de Lyon, ou aux particuliers, & de la rente viagere. connue sous le nom de trente têtes de Geneve, sont suspendus.

VI. Les personnes non domiciliées seront tenues d'en sortir, sous peine d'être traitées comme complices des rebelles, & de voir leurs bien confisqués.

VII. Les commissaires à l'armée des Alpes prendront toutes les mesures convenables pour l'exécution du décret.

VIII. Les bons citoyens du département sont invités à se réunir à la force armée.